

# Bulletin d'inscription

À renvoyer complété et signé à :

M<sup>me</sup> Sylvie FONTANIEU – 17 rue de la garenne – 91470 ANGERVILLIERS

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :

Tél :

## Je m'inscris à la formation :

- Formation en soins esséniens et lecture de l'aura : 240 € (par W-E de stage)  
+ Nos vies, naître pour un nouveau départ (2 jours) : 180 €  
(faisant partie du cursus des 3 ans de formation)

Je joins un chèque d'acompte de 100 €, si je poursuis la formation, je joindrai un chèque complémentaire de 140 € pour le 1<sup>er</sup> W-E, ainsi que les 3 chèques restants de 240 € (4 W-E par année).

Pour les années suivantes, je joindrai les 4 chèques de 240 €, chaque chèque sera encaissé pour le W-E correspondant, cela sera reproduit chaque année pour le cursus complet des 3 ans. voir les conditions générales d'inscription (CGI page 2).  
Le chèque d'acompte joint à l'inscription sera libellé à l'ordre de : Sylvie FONTANIEU

## Je m'inscris pour les ateliers suivants :

- Nos vies, naître pour un nouveau départ - si hors formation (2 jours) : 180 €
- Les peurs, comment s'en libérer (2 jours) : 180 €
- Faire face aux deuils (2 jours) : 180 €

Je joins un chèque d'acompte de 80 € pour chaque inscription d'atelier.

Il sera encaissé au moment du stage correspondant (voir CGI page 2).

Le chèque d'acompte joint à l'inscription sera libellé à l'ordre de : Sylvie FONTANIEU

**Signature** précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord »  
(vaut acceptation des conditions générales d'inscription en page 2)

# Conditions générales d'inscription aux formations ou ateliers

## **Entre les soussignés :**

- 1) Madame Sylvie FONTANIEU, 17 rue de la Garenne 91470 ANGERVILLIERS
- 2) Nom, prénom et adresse du cocontractant (stagiaire) comme désigné sur la première page du bulletin d'inscription

## **Article 1 : Dispositions financières pour la formation**

Le prix de la formation est fixé sur la première page du bulletin d'inscription, le tarif y est défini et contractuel. Le stagiaire s'engage à verser les sommes dues comme défini à la page 1 du bulletin d'inscription.

## **Article 2 : Conditions d'annulation**

Toute annulation 60 jours avant la formation ou les ateliers donnera lieu à un remboursement intégrale de l'acompte.

Toute annulation survenant moins de 60 jours avant la formation ou les ateliers ne donnera lieu à aucun remboursement de l'acompte.

## **Article 3 : Interruption du stage**

En cas de cessation anticipée ou annulation de la formation du fait de Mme Sylvie FONTANIEU, celle-ci devra rembourser au stagiaire les sommes perçues.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour « un autre motif » que la force majeure, la totalité des sommes engagées seront encaissés.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de « force majeure dûment reconnue », le contrat de formation est résilié.

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas d'absence lors d'un W-E de formation de Soins Esséniens, le stagiaire s'engage à le récupérer.

## **Article 4 : Déroulement des ateliers ou formations**

Les heures de stage sont par défaut, d'une journée de 7h00 avec une pause de 1h00 minimum pour le déjeuner, elles pourront être adaptées selon les possibilités de l'emploi du temps des stagiaires sur demande expresse.

Les stagiaires s'engagent à respecter les lieux de formations selon le règlement intérieur dudit lieu. Tous engagements, paiements ou différents concernant les lieux d'hébergement, de restauration etc. seront à régler avec les responsables de ces lieux concernés. En aucun cas Mme Sylvie FONTANIEU ne sera tenue pour responsable.

À l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis les notions de bases qui lui permettront de pouvoir continuer seul ou avec d'autres stagiaires pour des révisions.

La consolidation des acquis sera un plus afin de ne pas perdre le bénéfice de l'investissement. Il est donc fortement conseillé de réviser les cours pour une progression assurée.

Vaut acceptation par la signature en page 1.